



Questions et réponses sur la charge partielle

Q: Qu'est-ce que cette ronde de négociation réserve aux enseignants à charge partielle?

R: Le syndicat a des propositions pour la sécurité d'emploi, la charge de travail, les salaires et les avantages sociaux.

Q: Quelles sont les améliorations à la sécurité d'emploi?

R: L'affectation des contrats d'enseignement à charge partielle serait basée sur l'ancienneté et l'aptitude à enseigner les sujets demandés. L'ancienneté serait basée sur le nombre de semaines avec une charge de travail particulière, plutôt que simplement sur le nombre de semaines d'enseignement. En outre, le collège accorderait la préférence aux postes à charge partielle plutôt qu'aux postes à temps partiel.

Q: Quelles sont les améliorations à la charge de travail?

R: Les enseignants à charge partielle recevraient un FCT avec tous les facteurs de pondération de la charge de travail pour la préparation, l'évaluation et l'effectif de la classe, ainsi que pour toutes les fonctions complémentaires confiées. Le nombre maximum d'heures d'enseignement demeurerait inchangé, à 12 heures, mais un nouveau maximum de 26 heures de travail s'appliquerait également.

Q: Comment les enseignants à charge partielle seraient-ils payés?

R: Les enseignants à charge partielle recevraient la même augmentation que les enseignants à temps plein et seraient payés pour les heures de travail réelles plutôt que pour les heures d'enseignement. Un supplément serait offert aux enseignants qui aident les étudiants en dehors des heures de classe. Ce serait une grosse amélioration, vu qu'actuellement, de nombreux enseignants à charge partielle ont des charges de travail réelles qui excèdent celles des enseignants à temps plein, mais sont moins bien rémunérés et ont moins d'avantages sociaux.

(Suite à la page 2)

(Suite de la page 1)

Q: Quelles sont les améliorations aux avantages sociaux?

R: Paie pour tous les congés fériés (qu'ils aient ou non des cours prévus cette journée-là). En outre, les avantages sociaux négociés pour le personnel scolaire à temps plein seraient également offerts aux enseignants à charge partielle.

Q: Qu'est-ce que l'employeur propose aux enseignants à charge partielle?

R: Il ne propose aucune amélioration pour les enseignants à charge partielle. Comme les enseignants à temps plein, les enseignants à charge partielle sont liés aux conditions d'emploi imposées et n'ont pas de convention collective. Les nouvelles conditions d'emploi pourraient être imposées à n'importe quel moment.

Le 13 janvier, Votez OUI

